ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 105231

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur une possible contradiction entre l'une des dispositions de la loi n° 97-1164 (art. 5-II et 5-VII B) sur le non-assujettissement à la CSG de la rente de survie et la pratique de l'administration fiscale réclamant aux personnes handicapées notamment la CSG sur cette rente qu'elles perçoivent après le décès de leurs parents. Aussi, il souhaite qu'il lui indique son sentiment et ses intentions relativement à cette situation.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 105231
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat
Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9961